

## Les pionniers de l'or noir du Pechelbronn

### **(4) ETIENNE FRANCOIS SAGET (1740-1809)**

---

#### CHAPITRE I

## Le garde-magasin de la veuve de la Sablonnière

Avec le garde-magasin Etienne François Saget, nous accédons aux cadres intermédiaires des pionniers de l'or noir du Pechelbronn. Pour autant, il n'a pas été un personnage indifférent. Son « *Traité Asphaltique* » est le témoignage le plus complet sur les anciennes techniques pétrolières. Pendant que ses prédécesseurs (Gambier, Prégermain, de la Rive, Guérard, Ammann et Carles) n'ont eu qu'une présence des plus éphémères, lui restera au Pechelbronn jusqu'à son dernier souffle. Il en fut l'âme et la mémoire. Recruté par la veuve de la Sablonnière à la fin de 1761, son rôle consista à tenir la caisse, le journal des correspondances ainsi que les registres des ventes et des dépenses. Devenu l'homme de confiance de la veuve, il saura convaincre Antoine Le Bel, en 1763, lors de son premier séjour sur le carreau de la mine, de ne pas jeter l'éponge. En novembre de la même année, il se marie et signe le 6 juin 1768 le plus ancien plan du Pechelbronn qui nous soit conservé. Sa descendance, cependant, se dispersa dans des activités moins reluisantes, de manouvriers à la mine, de journaliers, de tisserands et de selliers.

Le premier garde-magasin connu pour les mines de pétrole du Pechelbronn s'appelait Gambier. Son nom apparaît dans le traité de société du 27 octobre 1744, par lequel les frères Antoine et Jacob de la Rive, banquiers genevois à Paris, étaient devenus en nom collectif le troisième directeur de la Compagnie asphaltique, aux côtés des deux fondateurs de celle-ci, Louis Pierre Auzillon de la Sablonnière et Jean Charles Luguet de Perseville.

#### Gambier et Prégermain, gardes-magasin à Paris

Mais Gambier n'était alors que le gardien du magasin que la Compagnie entretenait à Paris. A la mine proprement dite, ces fonctions de garde-magasin, en même temps que celles de régisseur et d'homme à tout faire, étaient alors exercées par Antoine de la Rive, puisque les frères de la Rive avaient alors obtenu le droit de faire eux-mêmes l'emploi des 30 000 livres qu'ils avaient investis dans la société.

Aux termes de ce traité du 7 octobre 1744, Gambier était chargé de tenir le livre dans lequel devaient figurer les délibérations des trois directeurs, livre qui devait être conforme à celui que les frères de la Rive tenaient de leur côté au Pechelbronn. Gambier devait également enregistrer les délibérations des Srs de la Sablonnière et de Perseville, puisque ceux-ci étaient

parisiens comme lui. Délibérations, dont l'original serait toutefois conservé par les frères de la Rive, « *chargés de la correspondance et des fonds de la compagnie* ».

Gambier, enfin, était « *chargé du détail de la vente des marchandises pour Paris* ». A ce titre, il devait tenir un registre journal, signé et paraphé, des ventes de marchandises qu'il avait déjà faites et qu'il fera par la suite dans son magasin parisien. « *Il les comptera directement avec Antoine de la Rive, qui portera ses feuilles de semaine sur son livre pour les représenter au bureau à la fin de chaque mois* » (1).

A Paris, dans le magasin des frères de la Rive, rue des Bons-Enfants, Gambier aura pour successeur, à partir de mai 1749, un certain Jacques Prégermain. Mais celui-ci refusera de vider les lieux et de rendre les clés, lorsque, début 1753, les frères de la Rive décidèrent de déménager dans la rue de Beauvais voisine. Il fallut donc un jugement du Châtelet de Paris du 10 juillet 1753 pour l'y contraindre. Jacob de la Rive contesta ensuite les comptes qu'il rendit de ses ventes d'oings nouveaux (du Pechelbronn ?) ainsi que de ciment et terre d'asphalte (du Val-de-Travers ?) pour la période allant du 5 août 1751 à ce 10 juillet 1753 (2).

Lorsque démarre en 1750 la régie de Georg Daniel Kückh, apparaît un autre garde-magasin, du nom de Guérard, mais pour le site du Pechelbronn. C'est l'époque aussi où entre en scène le premier contrôleur-directeur de la mine, un certain Charles Henry Koehler, saxon d'origine et ancien capitaine directeur général des mines de plomb, zinc et argent de Pont-Péan, à deux lieues au sud de Rennes (Bretagne). Ce Koehler avait été proposé par Monsieur de Gensanne, à qui MM. de la Sablonnière et de Perseville avaient accordé la jouissance du produit d'une action sans en faire les fonds (3). Guérard était-il lui aussi un protégé de ce M. de Gensanne ? Le 28 février 1750, en tout cas, Guérard et Koehler contresignaient l'inventaire des outils et ustensiles que la Compagnie avait alors laissés à leur garde (4).

Guérard ne restera pas très longtemps en fonctions. Il est bientôt remplacé par un certain Ammann, natif de Brumath, mais pour un délai guère plus long, car il était déjà destitué à la date du 18 novembre 1753, lorsque le bailli Geiger ordonna de mettre les scellés sur ses « *registres et papiers de gestion* ». Début janvier 1754, les directeurs et actionnaires de la Compagnie d'asphalte résidant en Alsace désignent ensuite un certain Carles (ou Carle) aux fonctions de garde-magasin. Ils demandèrent aussitôt au bailli Geiger de lui remettre les documents sous scellés, afin qu'il « *puisse continuer de tenir les registres de garde-magasin en y portant jour par jour et article par article, sans ratures ni interlignes, toutes les recettes et dépenses en marchandises, matières ou effet qui proviendront ou qui se feront à l'occasion de l'entreprise* » (5).

### **Etienne François Saget, un natif de Merkwiller**

Carles ne paraît pas être resté au Pechelbronn jusqu'à la dissolution de la Compagnie asphaltique, en octobre 1760. Lorsqu'Antoine Le Bel consentit à renflouer l'entreprise, en s'associant pour moitié à la veuve de la Sablonnière, son poste était donc à pourvoir. C'est ainsi que le traité d'association conclu le 15 avril 1761 entre Antoine Le Bel et la veuve prévoit explicitement que celle-ci recrutera un maître mineur pour « *en diriger les travaux, en avoir l'inspection et veiller au débit et conservation des marchandises* ». Pour occuper cette fonction, elle choisira de réembaucher Daniel Jacob, l'ancien maître mineur de son mari.

Ce même traité (article 9) prévoyait également qu'elle prenne un commis, qu'elle chargerait de la caisse et de la tenue de trois registres :

- le registre du produit de la mine avec la qualité des marchandises de différentes espèces ;
- le journal de correspondance, soit entre les associés, soit entre les marchands qui demanderont des marchandises de la mine ;
- et le registre qui devait contenir la recette et la dépense générale, soit en argent, soit en marchandises.

Tous les derniers et quinze de chaque mois, ce commis devait en outre envoyer des relevés de ces trois registres à Antoine Le Bel, qui restait à Paris, via le prête-nom (le Sr Joseph François Teynier) que celui-ci s'était donné. Il devait lui rendre compte de sa gestion, « *à quoi la Dame de la Sablonnière tiendra personnellement la main* » (6).

Pour cette fonction de commis garde-magasin, la veuve de la Sablonnière choisira un nommé Etienne François Saget, dont le nom apparaît pour la première fois dans les actes de la mine en février 1762. Le patronyme pourrait être d'origine solognote. Jean André Geynet, le gendre d'Antoine Le Bel, affirmera en frimaire an III (décembre 1794), qu'il était au contraire « *natif de Paris* » (7). Si l'on en croit les relevés d'état-civil établis par l'Agawe (Atelier généalogique de l'arrondissement de Wissembourg et environs) pour le village de Kutzenhausen, Etienne François Saget serait en réalité un natif du hameau voisin de Merkwiller. Son père s'appelait Etienne Saget (sans indication de profession, hélas) et sa mère Anne-Marie (déjà décédée en novembre 1763) était née Landser (8).

La nouvelle recrue devait être dans sa vingtième année, et a priori sans autre passé minier que celui que le voisinage du Pechelbronn lui avait conféré. Son profil serait plutôt celui d'un saute-ruisseau plus ou moins confirmé, qui n'avait rien manqué des ultimes dissensions de la Compagnie asphaltique. Mais il ne tardera pas à devenir l'homme de confiance, le soutien moral, dont la veuve de la Sablonnière avait besoin, puisque celle-ci vivait seule à la mine et devait assumer seule, en l'absence de son nouvel associé Antoine Le Bel, la garde et la remise en route de l'exploitation. Le 9 février 1762, Etienne François l'accompagnera ainsi chez Joseph Barth, le grand bailli de la préfecture royale d'Haguenau, en son hôtel rue Landweg à Haguenau, que le Conseil privé du roi avait désigné pour liquider le contentieux entre feu M. de la Sablonnière et ses anciens associés et créanciers.

A la demande de la veuve, Etienne François assiste également de sa part à l'état des lieux que le grand bailli Barth dressera de la mine les 10 et 11 février suivants. Au second jour, quand viendra le moment de dresser la liste des anciens livres, journaux et registres comptables de l'usine (on en dénombra dix), Etienne François présenta ainsi deux fascicules supplémentaires, qu'il avait gardés par devers lui. C'étaient les deux registres qu'il avait tenus des marchandises et effets, qui étaient entrés et sortis du magasin sous l'administration du Sr Chardon, dernier régisseur-séquestre de l'usine.

Le premier d'entre eux, relié en parchemin vert, était composé de 95 feuillets. Il contenait les marchandises fabriquées à la mine depuis le 2 août 1760. Le second, relié en papier marbré, comptait 106 feuillets de grand papier de comptes et répertoriait les marchandises vendues à compter de cette même date (9).

## Antoine Le Bel menace de rompre

Au courant de l'année suivante, en 1763, Antoine Le Bel se rend enfin, et pour la première fois, sur le carreau de la mine du Pechelbronn. Ce fut assurément la plus forte déconvenue de son existence, car l'usine n'était plus qu'un champ de ruines. Furieux contre la veuve de la Sablonnière qui l'avait si lourdement trompé sur la valeur de son bien-fonds, il se met à exiger la rupture immédiate de la société qu'il avait fondée avec elle. Mais la veuve sut l'en dissuader, faisant preuve, une fois de plus, de son art oratoire et de sa force de conviction.

Mais il est vrai qu'elle n'était pas seule à s'opposer alors aux menaces d'Antoine Le Bel. L'ancien maître mineur Daniel Jacob, de même « *qu'un commis que la veuve avait auprès d'elle* » (ce ne peut être qu'Etienne François Saget), se tinrent, en cette minute fatidique, résolument à ses côtés. Ensemble, ils convainquirent le Parisien que la mine était à peine entamée et qu'il suffirait d'ouvrir un nouveau puisard à quelques pieds de profondeur pour le rembourser rapidement de tous ses frais, et bien au-delà (10). Ainsi, donc, grâce en partie à notre jeune garde-magasin, Antoine Le Bel garda-t-il son sort lié au Pechelbronn, puis celui de ses descendants, sur quatre générations.

Etienne François Saget habitait alors l'une des chambres du « *manoir* » du Pechelbronn, où résidait également la veuve de la Sablonnière. Ce manoir, ancêtre du château Le Bel actuel, comportait, selon l'inventaire du 23 octobre 1763, un garde-manger, une cuisine, une salle à manger, une salle de compagnie, une chambre à coucher, la chambre des filles du couple de la Sablonnière, ainsi que pour finir « *la chambre du Sr Saget* ». De toute évidence, cette chambre était l'ancien cabinet de travail de feu M. de la Sablonnière.

On y trouvait un bois de lit, une paillasse, un matelas, un traversin, une couverture flamande, une couverture d'indienne piquée, un bas de buffet à deux battants avec ses serrures, une table tapissée verte, une chaise de paille, une lunette d'approche, une loupe, deux pistolets, un fusil, cinq tableaux sans cadre ainsi que la bibliothèque de M. de la Sablonnière. Celle-ci était composée du célèbre *Dictionnaire universel de commerce* en trois tomes in folio de Jacques Savary des Bruslons, de *Le parfait négociant* en deux tomes in quarto, de *La fonte des mines* (de M. de Gensanne ?) en deux tomes in quarto, d'un dictionnaire allemand latin et français en trois parties in quarto, d'une bible en vulgaire suisse, que M. de la Sablonnière avait sans doute rapporté de ses missions diplomatiques dans les Cantons, d'une *Description du Milanais* en italien, d'une *Description des eaux minérales*, d'un *Séjour à Paris* en allemand, du *Dictionnaire philosophique* (de Voltaire ?), et enfin de vingt-quatre livres de musique, reliés et non reliés.

Tous ces meubles, de même que ceux des autres pièces, furent alors rachetés par Antoine Le Bel à la veuve pour 4 006 livres 3 deniers (6). Dès cette époque, Etienne François Saget avait donc accès aux papiers personnels de feu M. de la Sablonnière. Ce qui explique qu'il ait pu s'atteler à la rédaction de son *Traité asphaltique*, dont nous parlerons plus loin.

Fidèle à son rôle, Etienne François Saget assiste ensuite les 7 et 8 novembre 1763, avec son comparse Daniel Jacob, le maître mineur, à la remise par le grand bailli Barth à la veuve de la Sablonnière de tous les meubles, ustensiles et marchandises, qui subsistaient à l'usine de l'ancienne Compagnie asphaltique. A cette occasion, le garde-magasin rendit au bailli les quatre registres comptables, que Jacques de la Rive avait laissés en quittant le manoir. Registres que le bailli Barth emporta avec lui à son greffe de Haguenau pour les remettre au Sr de la Rive à son retour (6) (11).

## Le mariage

Puis, une dizaine de jours plus tard, c'est le grand événement ! Le 20 novembre 1763, en effet, Etienne François Saget se marie en l'église catholique de Kutzenhausen, avec une fille de Merkwiller du nom de Marie-Anne Berthy (qui s'écrivait également Bertsch, Berchi, Berchy ou Bertschy) et qui était la fille de Michel Berchy, déjà décédé, de Merkwiller, et d'Anne-Marie Kieffer de Keffenach (8). Bertschy pourrait être un patronyme d'origine suisse, mais on rencontre des Bertschy au début du siècle suivant du côté de Seebach. En 1841, est cité un Jacques Bertschy le jeune, garçon meunier à Ingolsheim...

Le couple aura au total huit enfants, mais dont seulement quatre lui survécurent. Ce que nous détaillerons plus loin.

Seule ombre au tableau : le receveur Aulbert de Kutzenhausen continuait de colporter auprès de la Régence de Bouxwiller la rumeur suivant laquelle Etienne François Saget n'était que le domestique d'Antoine Le Bel. Le 28 mars 1765, dans une lettre expédiée de Paris, ce dernier tiendra donc à remettre les choses au net. Il déclare que Saget est « *son* » garde-magasin appointé et celui-ci vit désormais « *dans son ménage avec sa femme dans une maison particulière* ». Antoine Le Bel indique d'autre part avoir recruté à la mine un contrôleur directeur d'origine languedocienne, du nom de Madziès (13), qui avait d'ailleurs été le 17 octobre précédent le parrain d'Antoine Etienne, le premier enfant d'Etienne François Saget, puis quatre jours après, hélas, le témoin du décès de ce dernier (14).

Mais très vite, Etienne François devient également l'homme de confiance d'Antoine Le Bel lui-même. Ce dernier le charge ainsi d'accompagner la veuve de la Sablonnière chez le notaire royal Humbourg, place de la Cathédrale à Strasbourg, pour qu'elle fasse devant lui une déclaration d'hypothèque en bonne et due forme, par laquelle elle s'engageait à rembourser à Antoine Le Bel les 35 793 livres que celui-ci lui avait déjà avancées, faute de quoi il prendrait sa part dans la société pour en devenir l'unique propriétaire. Cette déclaration d'hypothèque fut signée le 2 avril 1765 (6) (15).

Avec le temps, Etienne François Saget monte encore en grade. Son nom apparaît ainsi au bas de l'affiche bilingue (en français et en allemand), publiant l'ordonnance du 29 octobre 1765 de l'intendant d'Alsace. Cette ordonnance autorisait le Sr Teynier (qui était toujours le prête-nom d'Antoine Le Bel) à vendre et débiter dans toute l'Alsace ses graisses et ses huiles du Pechelbronn. Elle interdisait également aux colporteurs et particuliers de vendre des graisses de pin sous le nom de graisse d'asphalte et de falsifier les graisses de pin avec des graisses du Pechelbronn.

Cette affiche de l'intendant entendait même donner un sérieux coup de pouce commercial aux usines de Lampertsloch. Elle vante ainsi, en termes plus qu'élogieux, les qualités des trois produits qu'elles fabriquaient alors (huile médicinale, graisses claires et graisses épaisses). Pour finir, elle donne les prix auxquels les colporteurs et détaillants pouvaient les acheter à la mine. Et pour se les procurer, il suffisait de s'adresser à... « *M. Saget, garde-magasin de la manufacture, par Haguenau, à la mine d'asphalte* » (13) (16).

## Le plan du 6 juin 1768

Nouveau jalon : le 6 juin 1768. Ce jour-là, Etienne François Saget signe le plus ancien « *plan général de la mine d'asphalte* » du Pechelbronn, et des « *terres adjacentes* », qui nous soit conservé. Il détaille l'emplacement (alors cultivé de pavot) du château Le Bel actuel, sur lequel avaient été construit les premiers bâtiments de l'exploitation : la maison de l'inspecteur, le laboratoire (ou bâtiment de cuisson, qui longeait alors le chemin de Merkwiller à Lampertsloch), le réservoir des graisses, le magasin, le hangar, le fourneau à grille de forge, les écuries ainsi que la maison du maître ouvrier.

A l'arrière et au sud de cet emplacement, figurent les deux autres terrains (le Krummelgut), loués à la communauté de Kutzenhausen et qui étaient alors cultivés d'avoine, de froment et de seigle. Cinq puisards sont localisés sur le document :

- le « *puisard de Chardon* » (du nom du dernier régisseur-séquestre de l'ancienne Compagnie d'asphalte), dans l'avant-cour du château Le Bel actuel ;
- un « *ancien puisard comblé* », également dans cette avant-cour, mais côté sud ;
- un « *puisard écroulé* », situé à l'arrière de l'avant-cour ;
- un « *nouveau puisard* », situé encore plus en arrière, dans l'un des terrains loués à la communauté de Kutzenhausen,
- et de l'autre côté du chemin de Merkwiller à Lampertsloch, les deux « *puisards de la Rive* », du nom des deux frères, banquiers genevois à Paris, qui s'étaient associés de M. de la Sablonnière en 1744. Ce plan, par contre, n'indique aucun tracé de galeries (17).

La confiance croissante qu'Antoine Le Bel témoignait envers son garde-magasin se confirme dans le nouveau traité d'association conclu six mois plus tard, le 24 décembre 1768, avec la veuve de la Sablonnière, par lequel celle-ci abandonnait l'entière propriété du Pechelbronn à son partenaire dans le cas où elle se trouverait dans l'impossibilité de lui rembourser sa créance. L'article 8 de ce traité prévoit en effet que pour toute contestation sur les comptes de la mine et de l'usine, on s'en rapporterait aux registres tenus par « *le Sr Saget, leur garde-magasin, auxquels foi sera ajoutée tant en jugement que dehors* » (6). ©

Jean-Claude Streicher (janvier 2007)

## **NOTES :**

(1) AN : MC ET/XIX/726.

(2) Voir 2.2delaSablonnière.

(3) Contrat de société du 27 octobre 1744, AN : MC ET/XIX/726.

(4) ABR : 6E40.2/100.

(5) ABR : 6E41/102.

(6) ABR : E2190.

(7) AN : F14 8142.

(8) Agawe : « *Kutzenhausen, les mariages catholiques de 1713 à 1792* ».

(9) AM Haguenau : JJ220-14.

(10) Mémoire d'Antoine Le Bel à Mgr de Blair, intendant d'Alsace, s.d., ABR : E2190.

(11) AM Haguenau : JJ220.

(12) non attribué

(13) ABR : E2620.

(14) Agawe : « *Kutzenhausen, les baptêmes catholiques de 1713 à 1792* ».

(15) ABR : 6E41/118, référence très aimablement communiquée par M. Jean Vogt, Strasbourg.

(16) ABR : 32J2-17.

(17) Archives du Musée du pétrole de Merkwiller-Pechelbronn, très aimablement communiqué par M. Daniel Rodier.